

édité par les communistes  
du 10<sup>ème</sup> arrondissement  
6 rue de La Grange-aux-Belles  
75010 Paris  
tél: 01 48 24 11 88  
fax: 01 48 24 11 83  
mail: pcfparis10@gmail.com

# à Paris<sup>e</sup>

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2010



## une dynamique unitaire s'installe

Le gouvernement a décidément tourné le dos à toute légitimité populaire en faisant passer sa loi illégitime sur les retraites. Son seul guide est la défense des intérêts de l'oligarchie financière. Il feint d'oublier qu'en régime parlementaire les élus sont les représentants du peuple et pas les fantassins du capital.

Mais la bataille des retraites n'est pas terminée. Le vote de cette loi ne tourne pas la page. Ce combat est plus que jamais devant nous.

En s'appuyant sur les mobilisations populaires, **la gauche doit porter un projet clair pour le financement des retraites** et répondre à la question : qui doit payer ? Les salariés ou le capital ?

Cette dynamique de lutte va être essentielle pour les autres combats, notamment au niveau local : l'hôpital, les écoles, le travail, le logement et l'accueil des exilés. Nombreux sont les sujets où nous devons articuler les luttes au niveau local et au niveau national.

Le Parti communiste, avec le Front de gauche, ouvre le chantier de la construction d'un programme populaire et partagé que nous porterons à l'élection présidentielle et aux législatives. Il vous est ouvert. Nous sommes des millions à vouloir retrouver un espoir en l'avenir. Construire cette alternative est possible. C'est grâce à l'implication de tous que la gauche va porter une politique progressiste qui changera la vie des gens.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à participer à ce travail collectif pour débattre et élaborer le contenu des grandes réformes de progrès social dont notre peuple a besoin

**Laurent Ighéroussene, responsable de la section PCF 10<sup>ème</sup>**

## PLUS UN EXILÉ à la rue cet hiver !

Mercredi 17 novembre, une soixantaine de personnes, habitants, représentants de conseils de quartier ou d'associations agissant auprès de ces jeunes migrants, se sont rassemblés devant la caserne des pompiers Château-Landon, fermée depuis 7 ans pour des travaux de rénovation, dont le démarrage est repoussé à une date inconnue.

Ils répondaient à l'appel du Parti communiste et de ses élus du 10<sup>ème</sup>.

L'hiver est là. Il manque toujours des dizaines de places d'hébergement de nuit.

Les efforts consentis par la Ville de Paris pour accueillir tous les mineurs se heurtent à leur nombre grandissant sur le territoire parisien. L'État considère le nombre de places d'hébergement de nuit suffisant. Mais, se pose aussi le problème d'absence d'un lieu abrité dans la journée.

Prenant la parole devant la caserne, Alain Lhostis a rappelé que :

- la municipalité du 10<sup>ème</sup> arrondissement a lancé il y a plusieurs mois une pétition pour obtenir des places d'hébergement de nuit supplémentaires et pris l'engagement que les milliers de signatures recueillies soient portées au Premier ministre par une délégation d'élus et de représentants associatifs et des conseils de quartier, conduite par le maire d'arrondissement ;
- l'ouverture, dans la journée, du rez-de-chaussée de la caserne a fait l'objet d'un vœu adopté par la majorité des conseils du 10<sup>ème</sup> arrondissement et de Paris.

Il a appelé à une mobilisation citoyenne sur ces 2 objectifs humanitaires.

## un luxe réservé à des privilégiés ?

Ces dernières années, l'augmentation continue des loyers et du prix du foncier a contribué à évincer les familles à revenus modestes ou moyens de Paris. De nouveau, en 2010, malgré la crise, le foncier devrait augmenter de 10% dans la capitale. Le 10e n'échappe pas à la règle : 6 000 euros le m<sup>2</sup> dans un immeuble dégradé de la rue Jean Moinon, 8 000 euros et plus du m<sup>2</sup> au bord du canal ou dans le neuf !

Le logement social est menacé : le gouvernement réduit les budgets d'aide à la construction de logements sociaux et demande aux organismes HLM d'inciter leurs locataires à acquérir leur appartement, au risque de les mettre dans une situation de surendettement. Et ce, alors que ces pratiques ont systématiquement conduit à placer les copropriétés en situation de faillite, devenues incapables de financer les travaux nécessaires et d'assurer des conditions dignes d'habitat. Preuve concrète de ce désengagement, le récent rapport de la *Chambre régionale des comptes* indique que la part de la Ville de Paris dans les engagements financiers pour le logement social est supérieure à la part de l'État : 60 % pour la Ville contre 40% pour l'État. Et pour 2011, l'État prévoit une baisse de près de 20% de son apport.

Cette question vitale du logement a été au cœur des débats des réunions de novembre des Conseils d'arrondissements et de Paris, à l'occasion de la présentation du nouveau projet de *Programme local de l'habitat*. Ian Brossat, président du groupe communiste de Paris, qui était intervenu, à maintes reprises, pour augmenter le rythme de construction de logements sociaux, se félicite que le seuil de 20 % de logements sociaux, fixé par la loi Gayssot, soit en mesure d'être atteint dès 2014. Considérant que ce chiffre de 20% n'est pas un plafond, mais un seuil minimum, il a proposé de maintenir ce rythme de construction (plus de 6 000 par an) pour la période 2011/2016. De plus, il a demandé que la ville s'ins-

au 27 rue Château d'Eau, réalisation de 86 logements sociaux pour 2012  
l'équipe municipale du 10e s'est engagée à en livrer 2000  
pendant la mandature 2008/2014



### LES SURLOYERS DE « SOLIDARITÉ »

#### une menace pour la diversité

La loi Boutin, votée en février 2009, institue les surloyers dits de « solidarité ». Cette mesure vise à faire partir les foyers à revenu moyen, menaçant une certaine diversité pourtant si unanimement revendiquée, pour éviter la constitution de ghettos.

Ces majorations de loyers sont significatives, comme le montre le cas d'un locataire du 10e habitant dans un petit immeuble de logements sociaux du 10e, géré par Paris Habitat : montant du surloyer appliqué depuis janvier 2010 pour un appartement de 68 m<sup>2</sup> : 650 euros.

À noter que la ville de Paris a décidé, pour atténuer ces fortes majorations, de prendre provisoirement à sa charge une partie de ces surloyers (environ 1/3 des surloyers).

crive dans les objectifs du schéma directeur de la Région Île-de-France, adopté par le Conseil régional, prévoyant de se rapprocher du seuil de 30% de logements sociaux en 2030. Il a demandé également d'augmenter les moyens du « compte foncier » de la ville consacré à l'acquisition de terrains et d'immeubles (possible en raison de la forte augmentation des recettes liées aux droits de mutation), afin de saisir toutes les opportunités de préemptions, en particulier dans les arrondissements du Centre et de l'Ouest parisien, presque totalement dépourvus de logements sociaux.

Pour notre arrondissement, les élus communistes, Marie-Thérèse Eychart et Alain Lhostis ont demandé que les préemptions soient plus systématiques, notamment en cas de ventes à la découpe et dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre, tout particulièrement celui des vieux hôtels meublés, nombreux dans notre arrondissement. Ils ont soutenu le vœu demandant au maire de Paris d'interpeller le gouvernement pour un meilleur contrôle du niveau des loyers et de leur évolution, tout particulièrement ceux du secteur privé (+ 42% en 10 ans). Ils ont également déposé un vœu demandant la suppression des surloyers dits de « solidarité » dans les quartiers des Portes, Grange aux Belles et Buisson Saint Louis/Sainte Marthe. Ce vœu a été adopté.

*vous souhaitez réagir  
donner votre avis  
faire des suggestions  
travailler avec nous  
sur l'une des questions  
abordées ici, ou une autre  
contactez-nous  
par le moyen de votre choix  
(voir coordonnées page 1)*

25 NOVEMBRE

# journée internationale contre les violences faites aux femmes

**Si nous avons tous entendu parler de violences qui frappent les femmes, il est nécessaire d'aller plus loin dans la connaissance de ce problème pour mieux le résoudre.**

Qu'une journée soit consacrée chaque année à cette question qui doit nous interpeller, c'est peu, mais salutaire. Elle nous remet en mémoire l'horreur de la violence que subissent des femmes au sein du couple (tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son conjoint), dans la société, depuis des harcèlements destructeurs jusqu'aux viols. Elle doit aussi nous rappeler l'inégalité foncière des femmes et des hommes dans le monde du travail : victimes d'une exploitation plus dure encore que celle des hommes avec, pour elles, davantage de chômage, des emplois à temps partiels et des salaires très faibles qui ne permettent pas de vivre et qui les laisseront dans la misère à la retraite.

Ces deux dernières années, ces problèmes avaient été débattus à la mairie du 10<sup>e</sup> avec des représentantes de l'Observatoire des violences faites aux femmes et à l'occasion de la projection du film *Marie-Line* de Medhi Charef.

Cette année, Marie-Thérèse Eychart, en charge de l'égalité femmes/hommes, et Stéphane Bribard, en charge de la Jeunesse et de la Prévention, ont choisi d'aborder une question difficile avec les lycéens et le Conseil de la Jeunesse : celle de la prostitution qui, comme partout, existe aussi dans notre arrondisse-

ment. Le sujet est abordé par le biais d'une représentation théâtrale suivie d'un débat. Celle-ci est l'adaptation du livre autobiographique *Le soleil au bout de la nuit* par TIC TAC & CO Compagnie Théâtrale.

À travers les thèmes de l'image et la place de la femme, des relations amoureuses, de la sexualité, des abus sexuels, de la prostitution, de l'anorexie, de la toxicomanie, de la dépendance et de la violence, c'est aussi le courage, la volonté et la nécessité de se battre qui sont ici mis en exergue.



*la pièce Au bout de la nuit a été présentée aux lycéens du 10<sup>e</sup>, suivie d'un débat sur la prostitution*

## SALLES DE CONSOMMATION DE DROGUES à moindre risque

**En juin dernier, les médias ont largement fait état de l'ouverture étudiée de ce type de salles.**

À l'origine, le ministère de la Santé avait mandaté l'INSERM (Institut national de la Santé Et de la Recherche médicale) pour produire un rapport concernant la mise en place de salles à titre expérimental.

La Mairie de Paris et la région Île-de-France ont fait réaliser une étude de terrain, en y associant des élus de toutes tendances politiques et de grandes villes différentes. Ces élus, dont Alain Lhostis faisait partie, ont auditionné des responsables associatifs, des magistrats, des sociologues et des policiers. Ils se sont rendus à Bilbao et à Genève, où de telles salles existent depuis des années. Dans ces lieux, il n'y a aucune distribution de produits dopants, mais des moyens pour respecter une hygiène limitant certains risques sanitaires, et

surtout un contact, souvent le seul, avec des soignants.

À l'issue de ce travail, ces élus ont fait certaines préconisations : « [...] les centres de consommation, obligatoirement intégrés dans une palette complète de prise en charge de la toxicomanie, aux côtés des autres dispositifs de réduction de risque, constituent un outil d'amélioration de l'état sanitaire et social des usagers de drogue les plus désocialisés et les plus précaires qui souvent n'accèdent pas aux soins, comme le démontrent les conclusions du rapport de l'INSERM. Ces centres favorisent aussi la diminution des atteintes à l'ordre public et à la tranquillité publique. Enfin, les évaluations ne notent nulle part une augmentation de la consommation ou du trafic alentour [...] ».

Lors de la séance du conseil de Paris du 19 octobre, Alain Lhostis est intervenu pour soutenir la proposition d'ouvrir une salle de ce type, à titre expérimental, dans le nord-est parisien, et deman-

der qu'une mission permanente pour en examiner les conditions de fonctionnement et la localisation soit mise en place, avec la participation de tous les groupes politiques. Il a souhaité que la mairie de Paris et les municipalités des 10, 18 et 19<sup>ème</sup> arrondissements engagent une large concertation auprès des habitants en s'appuyant sur les associations et les professionnels intervenant dans la prévention de l'usage des drogues ainsi que sur les recommandations des responsables de l'Agence régionale de Santé et des services locaux de la police et de la justice. L'essentiel de ces propositions a été repris dans la position finale de la municipalité, dans son engagement favorable à l'ouverture d'une première salle de consommation à moindre risque.

Notre arrondissement est très concerné par ces problèmes, la municipalité du 10<sup>ème</sup> doit être exemplaire dans cette démarche de concertation.

## TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS EN GRÈVE enfin quelques résultats

Après 8 mois de grève des salariés sans-papiers, le gouvernement avait accepté le 18 juin dernier de clarifier les règles de régularisation par le travail, en mettant en place des critères nationaux garantissant une égalité de traitement.

Mais le gouvernement a tergiversé pour fournir la liste officielle des pièces nécessaires à la constitution des dossiers. Ce n'est que fin juillet que les associations et organisations syndicales ont été destinataires des éléments précis permettant la constitution homogène des dossiers. Ainsi, l'Union départementale CGT de Paris a déposé, depuis le 4 août, plus de 1200 dossiers de demandes de régularisation, dont plus de la moitié concernent des résidents parisiens.

Deux mois plus tard, faute de résultats significatifs, les travailleurs sans-papiers en lutte, avec leurs soutiens syndicaux et associatifs, ont décidé le 7 octobre d'occuper la *Cité nationale de l'histoire de l'immigration*, afin d'obtenir le respect des engagements gouvernementaux.

Pour manifester leur solidarité, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement et le Conseil de Paris, lors de leurs séances d'octobre dernier, ont demandé au maire de Paris de s'adresser au Premier ministre, au ministre de l'Immigration et au Préfet de Police pour que les accords conclus en juin dernier soient enfin mis en œuvre et que les autorisations de séjour et de travail soient délivrées sans délai. Ils ont également demandé



*en raison des tergiversations du gouvernement, les travailleurs sans-papiers en grève occupent, depuis le 7 octobre dernier, la Cité nationale de l'Immigration (12e)*

que soit mis un terme aux interpellations et mises en rétention des travailleurs grévistes.

Ces différentes mobilisations ont enfin permis que commencent à se concrétiser les promesses du gouvernement faites en juin dernier. Le 6 novembre 2010, 91 récépissés (carte provisoire de 3 mois, avec autorisation de travail) ont été délivrés dans l'attente d'une carte annuelle. Par ailleurs, près de 150 travailleurs sans-papiers grévistes parisiens ont reçu une convocation en Préfecture et d'autres devraient encore arriver. Une première avancée, mais la mobilisation doit se poursuivre afin que tous soient régularisés, sans exception.



### INAUGURATION DE LA RUE Léon Schwartzberg

Cette rue, située dans l'enceinte de l'ex hôpital Saint-Lazare, a été inaugurée le 11 octobre 2010 en présence du maire de Paris et des élus du 10<sup>e</sup>, dont Alain Lhostis.

À cette occasion, il a été rendu hommage à Léon Schwartzberg, résistant, cancérologue et grand humaniste, engagé auprès des plus démunis et des sans logis.

Cette nouvelle voie permet d'accéder à un ensemble d'équipements publics : la nouvelle maternelle construite en 2006, la nouvelle crèche/halte-garderie et le centre *Le Paris des faubourgs*. Elle donnera également l'accès au futur gymnase dont la construction démarrera début 2011 et à la future médiathèque prévue ultérieurement.



[www.pcf.fr](http://www.pcf.fr)

## PETITE ENFANCE nouvelle structure d'accueil

**Depuis 2001, la construction de crèches dans le 10<sup>e</sup> a été vigoureusement relancée afin de rattraper les retards accumulés, même si les capacités d'accueil ne permettent pas encore aujourd'hui de répondre à tous les besoins.**

C'est un investissement financier sérieux, mais indispensable aux nombreuses familles dont les parents travaillent avec des horaires encore alourdis par le problème des temps de transports propre à Paris, à celles qui, ayant de petits revenus et des loyers élevés, s'appauvriraient davantage sans ces lieux d'accueil municipaux ou

associatifs. Les crèches associatives *Kangourou* participent de cette vitalité puisqu'elles viennent d'ouvrir un nouvel établissement au 143 quai de Valmy. Cette crèche est certes petite (15 places) mais bien utile, d'autant plus que, tout en préservant la mixité sociale, elle accueille des enfants de familles en difficulté ou des enfants porteurs de handicaps.

Cet accueil se fait dans un esprit de coopération avec les services municipaux dont Marie-Thérèse Eychart, adjointe au maire du 10<sup>e</sup> chargée de la Petite Enfance, se réjouit pleinement.



*au 143 quai de Valmy nouvelle crèche de 15 places gérée par l'association Kangourou*